



Centre Social Rural La Canopée

Espace des Aulnes,
318, rue des Aulnes 60390 Auneuil

☎ : 03.44.84.46.83 ou 07.76.77.32.90

E-mail : adherents@csrlacanopee.fr

Site : csrcantonauneuil.com

FONCTIONNEMENT GLOBAL SERVICE JEUNESSE AUNEUIL



Sommaire

Préambule	P.03
I. Les dispositions générales du Service Jeunesse	P.03
II. Les jours et horaires d'ouverture	P.04
Période scolaire	P.04
Période de vacances	P.04
Activités spécifiques	P.04
III. Le transport	P.04
IV. Les conditions d'inscriptions	P.05
V. Les tarifs	P.05
Périscolaire (soir et mercredi) et extrascolaire (vacances).....	P.05
Les séjours	P.06
Les sorties/veillées	P.06
VI. La restauration	P.07
Les repas du midi	P.07
Les goûters	P.07
VII. Accueil d'un jeune porteur d'un handicap	P.07
VIII. Relation avec les familles	P.07
IX. L'Art de Vivre du Service jeunesse	P.08
Discipline et sanction	P.08
Hygiène et sécurité	P.09
Conclusion.....	P.10

Préambule

Le présent règlement est une annexe au projet éducatif, il est réalisé afin d'accueillir au mieux votre jeune sur l'un des Accueils du Service Jeunesse mis en place et organisés par le Centre Social Rural La Canopée. Il permet de préciser les règles générales de fonctionnement propres à la structure.

Nos accueils en faveur de la jeunesse ont pour mission d'accueillir et d'accompagner les jeunes dans un cadre sécurisant en proposant des projets d'animation de qualité favorisant le développement, la découverte et l'autonomie afin de les aider à se construire et à devenir des adultes autonomes et responsables.

I. Les dispositions générales

Le Service Jeunesse crée depuis Janvier 2015, par l'Association Le Centre Social Rural « La Canopée » propose à tous les jeunes du territoire, du collège jusqu'à 17 ans, de bénéficier d'un accueil qui leur est destiné.

Les actions Jeunesse ont pour mission de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes du territoire. Encadrés par des animateurs, des temps d'activités sportives, artistiques et citoyennes sont proposées, soit par les jeunes, soit par les animateurs : Sorties, ateliers, stages thématiques, visites, etc...

L'implication des jeunes dans l'organisation des activités est systématiquement recherchée, les initiatives encouragées et les projets soutenus.

La structure d'accueil est située sur la Commune d'Auneuil pour l'ensemble du service jeunesse. Cette structure est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations, et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Le fonctionnement de la structure doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies par l'équipe d'animation du Service Jeunesse et de la direction du Centre Social Rural.

Il est indispensable que les horaires soient respectés afin de ne pas mobiliser les animateurs au-delà de leur temps de travail prévu et ainsi respecter leur vie privée.

Les familles sont tenues au respect de ces horaires sous peine de se voir refuser l'accès en cas de retards répétés.

II. Les jours et horaires d'ouverture

Des projets tout au long de l'année seront envisagés afin que le jeune puisse prendre place dans la vie locale.

Les horaires sont adaptés aux différents rythmes des jeunes et à leur bien-être.

Ils permettent de les intégrer dans l'organisation de leurs loisirs, de créer du lien avec les partenaires locaux, de faciliter l'accès à l'information, de répondre aux éventuelles difficultés, de les intégrer dans la vie locale et communale.

1) Période Scolaire :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h à 18h45 dans les locaux du CSR La Canopée
- Mercredi : de 13h30 à 17h30 dans les locaux du CSR La Canopée.

Un accueil est possible pour la cantine. Les jeunes sont alors récupérés à 12h15 au collège Le point du jour d'Auneuil par l'animatrice jeunesse pour manger en cantine avec l'ACM d'Auneuil.

2) Périodes de Vacances

Durant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis au CSR La Canopée de 13h30 à 17h30.

Un ramassage est prévu dans les communes adhérentes entre 13h et 13h30 sous réserve d'inscription et de disponibilité.

Si votre jeune souhaite s'inscrire sur un des ateliers proposés, renseignez-vous sur celui-ci car il existe soit un forfait supplémentaire, soit une inscription au préalable.

Si les horaires du Service Jeunesse ne correspondent pas à vos attentes, il vous est possible de vous inscrire auprès des Accueils Collectifs de mineurs. Pour cela vous devez prendre connaissance de son fonctionnement qui est différents du Service Jeunesse.

3) Activités spécifiques

Sur quelques périodes de vacances, le Service Jeunesse organise aussi des séjours avec les jeunes. Selon la durée de celui-ci, un forfait supplémentaire vous sera demandé pour financer les déplacements, les frais alimentaire, etc...

Le but pour l'équipe est de faire participer les jeunes dans la construction, l'organisation et le financement des séjours. Il est essentiel de rendre les jeunes acteurs des actions proposées.

III. Le transport

- Le mini bus de l'Association La Canopée permet aux jeunes des communes adhérentes (Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Berneuil en Bray, Frocourt, Goincourt, Saint-Martin le Nœud et Villers Saint Barthélémy) de se rendre sur différents sites. L'animateur se charge de ces déplacements.
- La navette de l'Agglomération du Beauvaisis peut être aussi utilisée pour se rendre à Beauvais et éviter les aller/retour. La ligne 13 de la ville sera donc empruntée ainsi que les bus de la ville de Beauvais pour se rendre sur les lieux d'activités (ex : bowling, Aquaspace, cinéma, ASCA, etc...)

IV. Les conditions d'inscription

L'inscription administrative du jeune peut se faire à tout moment de l'année. Cette inscription est obligatoire pour tout type d'animation proposé par le Service Jeunesse (Période scolaire, vacances, sorties,) Elle se concrétise par une **cotisation de 6 euros, nominative, valable pour un an** (valable en année scolaire de septembre à fin août de l'année suivante) **sur la totalité des activités** à l'Association du Centre Social Rural La Canopée.

Pour que le jeune puisse participer au service jeunesse, **le parent ou le responsable légal doit l'inscrire à l'avance sur le PORTAIL FAMILLE.**

Les pièces à déposer sur le portail famille permettent à l'équipe encadrante de disposer de toutes les informations nécessaires en cas de problèmes afin de joindre la famille, de faire dispenser des soins, de pratiquer des activités et d'être en accord avec la réglementation.

Pour cela, il est nécessaire que nous soyons en possession des documents suivants :

- Copie des vaccinations (carnet de santé)
- Le ou les avis d'imposition N-1 du foyer [si pas de numéro matricule CAF]
- Accusé de réception du règlement intérieur
- Notification de décision AEEH [si porteur d'un handicap]

Chaque document est à **renseigner en totalité**. Le dossier doit être complet et **validé par la structure impérativement avant le premier jour d'accueil** du jeune.

Sur le portail famille, vous pourrez en direct sans vous déplacer, gérer vos réservations et annulations (dans le délai imputé), visualiser et imprimer vos factures à régler ou acquittées.

Pour toute RESERVATION ANNULATION ou MODIFICATION connectez-vous au PORTAIL FAMILLE. Si besoin d'aide contacter le Centre Social Rural au 03.44.84.46.83 ou sur la boîte mail adherents@csrlacanopee.fr

V. Les tarifs

Périscolaire (soir et mercredi) et extrascolaire (vacances) :

L'inscription se fera par année scolaire de septembre à fin août de l'année suivante.

Les tarifs sont modulés selon les ressources et le lieu de résidence de la famille. Le numéro de matricule CAF ou l'avis d'imposition du foyer (pour les autres régimes) permet le choix du forfait appliqué. En son absence, c'est **le tarif maximum qui est appliqué sans possibilité de modification de la facture.**

	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin	Par semaine	Au mois
Moins /égal à 550€ 1 999€	Accueil en soirée Mercredi	Petites Vacances	Grandes vacances juillet
Forfait communes adhérentes	10€	5€	15€
Forfait communes non adhérents	13€	8€	24€

	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin	Par semaine	Au mois
2 000€ à 2 999€	Accueil en soirée Mercredi	Petites Vacances	Grandes vacances juillet
Forfait communes adhérentes	15€	10€	30€
Forfait communes non adhérents	18€	13€	39€

	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin	Par semaine	Au mois
3 000€ à 4 099€	Accueil en soirée Mercredi	Petites Vacances	Grandes vacances juillet
Forfait communes adhérentes	20€	15€	45€
Forfait communes non adhérents	23€	18€	54€

	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin	Par semaine	Au mois
4 100€ et plus	Accueil en soirée Mercredi	Petites Vacances	Grandes vacances juillet
Forfait communes adhérentes	25€	20€	60€
Forfait communes non adhérents	28€	23€	69€

⇒ **La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et les communes adhérentes soutiennent financièrement le service jeunesse du Centre Social Rural La Canopée.**

Les séjours :

Un supplément (sous forme de forfait) sera demandé aux familles sur les séjours afin de couvrir les dépenses liées aux transports, l'hébergement et les frais alimentaires.

Les sorties, veillées :

Pour les sorties, un supplément sera demandé auprès des familles pour le transport et/ou l'alimentation. (Concert, cinéma, théâtre, Halloween, vendredi tout est permis, jeux vidéo, karaoké etc...).

VI. La restauration

Les repas du midi :

Les repas sont pris au réfectoire de la cantine scolaire mis à disposition par la commune mais gérés par le Centre Social Rural.

Du personnel de service est en charge de la restauration collective des jeunes, en collaboration avec l'équipe d'animation.

Les jeunes qui mangent sur place doivent impérativement être inscrits à l'avance par le biais du portail famille, au moins la veille avant 10h00.

- Un **tarif UNIQUE de 3€80/repas**

Annulation : Toute annulation de repas, devra être signalée au plus tard **la veille avant 10h00** sur le portail famille. A défaut, le repas vous sera facturé même avec un certificat médical.

Les goûters :

Le Service Jeunesse ne facture pas de goûter, car l'esprit d'échanger un moment convivial autour d'un repas commun est plus important que d'avoir un goûter individuel. Pour cela, nous demandons aux familles d'apporter une fois par mois : gâteau, bouteille de jus, paquet en commun.

VII. Accueil d'un jeune porteur d'un handicap

L'accueil d'un jeune présentant un handicap est possible. Néanmoins, afin d'assurer son accès au sein du service jeunesse et faciliter sa participation effective, si besoin une demande préalable d'attribution d'un personnel qualifié chargé d'accompagner le jeune devra être faite à la charge de la famille.

L'inscription du jeune aura fait l'objet d'un protocole (P.A.I = projet d'accueil individualisé) avec la direction et la famille.

En cas d'absence du personnel qualifié, le jeune ne pourra pas être accueilli.

La direction se réserve le droit d'annuler l'inscription du jeune au cas où son accueil ne pourrait être assuré dans des conditions satisfaisantes.

La direction et son équipe se tiennent disponibles chaque jour afin de répondre aux questions des familles.

VIII. Relation avec les familles

Le service jeunesse doit permettre de favoriser le lien entre le jeune et son parent, c'est pourquoi il est important que nous continuions à créer du lien avec les familles en les impliquant dans le fonctionnement du service et en les invitant sur des temps de partage et d'échange où les jeunes sont mis à l'honneur à travers leurs projets et leurs actions.

Plusieurs rencontres annuelles (soirée animée par les jeunes, rencontres d'information, temps d'échange et de partage sur les projets des jeunes ...) ont lieu en présence des jeunes.

Nous utilisons diverses méthodes (le facebook du CSR La Canopée, l'Instagram du service jeunesse, l'affichage à l'accueil, la publication par le biais de l'ENT du collège, l'envoi de mails et/ou de SMS) pour communiquer avec les familles et les tenir informés des diverses actions menées par/ou pour leurs jeunes.

Des rendez-vous avec l'animateur du service jeunesse et/ou la coordinatrice sont possibles.

L'animateur du service jeunesse et/ou la coordinatrice pourra proposer une rencontre avec les parents en cas de nécessité. De même les parents pourront solliciter un rendez-vous.

IX. L'Art de Vivre du service jeunesse

L'inscription au Service Jeunesse implique une tenue correcte et un comportement respectueux.

L'équipe d'animation et les groupes de jeunes établissent ensemble leurs « Arts de Vivre ». La générosité, le partage, le respect, la tolérance, etc... sont les mots essentiels au bon fonctionnement et à l'entente générale.

Le Centre Social Rural ne saurait être tenu pour responsable des pertes, vols, détériorations matérielles des objets de valeur ou pas, amenés par les jeunes (jeux électroniques, portable, MP3 ...). Il est conseillé aux parents d'éviter que le jeune porte des vêtements ou objets de valeur (bijoux) lorsqu'il fréquente le service jeunesse.

Discipline et sanction :

Il est interdit de fumer et d'apporter des objets dangereux sur les accueils jeunes : cigarettes, allumettes, briquets, couteaux...

Pour des raisons de sécurité, la circulation sur bicyclette ou vélomoteur est interdite dans l'enceinte des lieux d'accueil des jeunes.

Tout manquement à la discipline sera sanctionné. Les sanctions sont de diverses natures, graduelles et en fonction des problèmes rencontrés :

- Remarques orales,
- Sanctions diverses (sous forme de réparation)
- Exclusion de l'Accueil (manquement grave à la discipline) : tout comportement dangereux pour le jeune lui-même, le groupe de jeunes et/ou d'adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

Selon l'importance des faits reprochés, les parents seront tenus informés par le biais d'un courrier.

Une rencontre avec le référent jeunesse est également proposée lorsqu'un jeune pose des difficultés afin de discuter des suites à donner à la situation.

Hygiène et sécurité :

- L'Accueil jeune peut faire l'avance de frais médicaux (consultations), les parents en seront informés et devront les rembourser auprès du Centre Social Rural. La feuille de soins sera remise à la famille.
- Pour le bien-être de votre jeune, il est important de remplir scrupuleusement la fiche sanitaire. Les jeunes dont les vaccinations ne sont pas à jour ne peuvent pas être acceptés sur le service.

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux jeunes, s'ils ne sont pas en possession d'une copie de l'ordonnance (moins d'un an) et d'une autorisation écrite. Veuillez donc à fournir celles-ci si votre jeune suit un traitement médical.

- En cas d'incident bénin (coup, choc léger, écorchures...) le jeune est pris en charge à l'écart (à l'infirmerie) par un membre de l'équipe d'animation. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie du Service Jeunesse.
- En cas de maladie ou d'incident notable (mal de ventre ou de tête, vomissements, fièvre...) les parents sont immédiatement avertis. Le jeune est isolé sous le regard attentif et bienveillant d'un membre de l'équipe dans l'attente qu'une personne autorisée vienne chercher le jeune dans un délai raisonnable. Selon l'évolution de l'état du jeune et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par la direction d'appeler les secours d'urgence tout en informant la famille.
- En cas d'accident, les secours d'urgence sont appelés afin d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les parents ou représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.
⇒ Tout jeune hospitalisé, ne pourra sortir de l'hôpital qu'avec un de ses parents ou représentant légal.
- Nous rappelons qu'il est indispensable pour le groupe de :
 - Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique,
 - Tousser ou éternuer dans son coude,
 - Se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Si le jeune présente de la fièvre et autre symptôme, il sera orienté vers la salle de l'infirmerie, en quarantaine ou renvoyé chez lui (en informant les familles au préalable).

Conclusion

Ce présent document sert avant tout de guide pour le bon fonctionnement de chacun aussi bien des jeunes que de l'équipe d'animation et des familles.

Le Service Jeunesse est un lieu d'accueil pour les collégiens et lycéens, il est surtout mis à disposition pour répondre aux attentes et rassembler les différentes tranches d'âges.

Notre but premier est de partager des moments conviviaux tous ensemble et de créer un lien particulier avec les différents groupes de jeunes et les familles pour qu'ensemble nous allions plus loin dans la construction de projet.

Nous sommes un Centre Social Rural notre but premier est la proximité avec les adhérents et le lien social, le Service Jeunesse, ses animateurs, ainsi que l'ensemble du personnel du Centre Social Rural La Canopée seront toujours présents pour répondre à vos questions et entendre vos suggestions.



ACCUSE DE RECEPTION

(A retourner rempli et signé au Centre Social Rural.)

Je soussigné(e)

Représentant légal du jeune :

.....

Atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du service jeunesse.

Je certifie en avoir pris connaissance et m'engage à m'y conformer.

Fait à Le

SIGNATURE *(précédée de la mention « lu et approuvé »)*